

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du 15 avril 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 09 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PELLINI

**Sont présents:** Julien CIVALLERI, Michaël GUILLAUME, Christophe ICHE, Pascale ASTIER, Robert BRUN, Martine CIVALLERI, Josiane BUIS, Catherine PELLINI, Rémy REY, Jérôme VIGNON

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Josiane BUIS

---

**Objet: Démission d'un adjoint et détermination du nombre d'adjoint - 2021 DE 032**

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Monsieur Guy BERTRAND du poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint et de son poste de conseiller municipal.

Sa démission est effective au 31 mars 2021, jour où son acceptation par le préfet a été portée à la connaissance de Monsieur Guy BERTRAND.

Madame le Maire présente les différentes solutions qui se présentent suite à ce départ :  
soit conserver le nombre d'adjoint à trois et procéder à l'élection d'un nouvel adjoint,  
soit diminuer le nombre d'adjoint à deux et ne pas nommer un nouvel adjoint.

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Suite à la démission de Monsieur Guy BERTRAND du poste de 2<sup>ème</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à deux le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,  
la détermination à deux postes le nombre d'adjoints au maire et ne pas nommer un nouvel adjoint.  
Monsieur Robert BRUN passe donc 2<sup>ème</sup> adjoint.

**Objet: Indemnité d'adjoint - 2021 DE 033**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Robert BRUN qui ne souhaite plus bénéficier de son indemnité d'adjoint.

Il continuera à effectuer ses fonctions d'adjoint et conservera sa délégation.

Elle propose que la fin du versement de son indemnité prendra effet le 30 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 6 voix pour, 3 abstentions, et 0 voix contre,  
**D'accepter** que Monsieur Robert BRUN ne perçoive plus son indemnité d'adjoint à compter du 01 mai 2021.

Monsieur Robert BRUN n'a pas pris part au vote.

Compte tenu que Monsieur Robert BRUN ne percevra plus son indemnité d'adjoint et de la démission de Monsieur Guy BERTRAND, 2<sup>ème</sup> adjoint, le tableau récapitulatif des indemnités est modifiés et annexé à la présente délibération.